VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul — Geo. St. Paul — Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de **JAYME FRIGOLA** et **CATHERINE CHRISTEN**, sa femme.

No 84 301—Cour Civile de District.

A L'ENCAN, JEUDI, 5 MARS 1908, A MIDI.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES, No 311 RUE BARONNE.

Nos 1424-26 RUE ST-CLAUDE, Joli Cottage Double.

No 711 RUE MANDEVILLE, Joli Cottage Simple.

Nos 1433-35 RUE MARIGNY, Bon Cottage Double.

Nos 1439-41 RUE MARIGNY, Cottage Double.

No 631 RUE KERLEREC, Cottage Simple.

No 2252 RUE NORD ROBERTSON, Joli Cottage Simple.

No 2248 RUE NORD ROBERTSON, Joli Cottage Simple.

PAR GEO. ST-PAUL, ENCANTEUR.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, signé le 29 janvier 1908, dans l'affaire ci dessous intitulée et numérotée, je au moment ci à l'endroit mentionné vendrai comme suit, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par ces numéros municipaux 1424 26 rue St Claude, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude (autrefois Bons Enfants) Kerlerec (autrefois Mystérieuse) Esplanade et Rempart (autrefois Amour), désigné par le No huit (8) sur un plan dressé par Joseph Pilié, autrefois voyer, daté le 7 juillet 1836, déposé en l'étude de Théodore Seghers, alors un notaire, comme plan No 18, d'après lequel le dit lot mesurant trente et un pieds onze pouces (31 pieds 11 pouces) de face à la rue St Claude sur cent trente six un pouce sept lignes (136 pieds 1 pouce 7 lignes) de profondeur par le côté contigu au lot No sept (7) cent trente trois pieds onze pouces quatre lignes (133 pieds 11 pouces 4 lignes) de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt trois pieds huit pouces trois lignes (23 pieds 8 pouces 3 lignes) de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par le No municipal 631 rue Kerlerec (autrefois Pelix), ensemble avec tous les droits, voies etc., situé dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, et ayant en mesure américaine trente pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Kerlerec (autrefois Pelix) entre les rues Chartres (autrefois Moreau) et Royale (autrefois Cassoulet), par quatre vingt quinze pieds onze pouces de profondeur, étant une partie d'un lot de terre désigné par le No cent quatre vingt dix (190) sur le plan original dudit Faubourg, et situé dans l'îlet borné par les dites rues Kerlerec, Royale, Chartres et François.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par le No municipal 711 rue Mandeville et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Royale, Dauphine (autrefois Grande Homme) et Espagne, mesurant en mesure française vingt pieds de face à la rue Mandeville sur soixante pieds de profondeur, ladite portion de terre formant partie d'un lot désigné par le No cent vingt huit sur un plan du faubourg Marigny et est située à une distance de soixante dix pieds de l'encoignure des rues Marigny et Royale.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No municipal 2252 rue Nord Robertson et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Robertson, Marigny, Villeré, et Mandeville, désigné comme lot C, sur un devis et certificat de voyer, fait par Edgar Pilié, voyer daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot mesurant vingt deux pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Robertson, la même largeur dans le fond, par soixante treize pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles; étant situé à une distance de quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et cinq lignes de la rue Marigny.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1433-35 rue Marigny, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Villeré, désigné par la lettre B sur un devis et certificat de voyer fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot est situé à une distance de quarante pieds de la rue Robertson, et mesure trente trois pieds quatre pouces de face à la rue Marigny par quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles de profondeur.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 2248 rue N. Robertson et 1439-1441 rue Marigny, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Villeré désigné par la lettre A sur un devis et certificat de voyer fait par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot formant l'encoignure des rues Marigny et Robertson, et mesurant quarante pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de quatre vingt dix sept pieds cinq pouces cinq lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an, ou en et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par des billets de l'acquéreur à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantie par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pact de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, o nq pour cent d'honoraire d'av cat en cas de procès La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devan. être transférée au porteur des billets L'acquéreur devant recevoir les loyers que de la date du passage de l'acte de vente et d'assumer les taxes pour l'année 1908 et de payer pour les dites actes parlevant Ernest Vidrine notaire et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente avec

GEO. ST PAUL, Encanteur.
Phone, Main, 2268 W. 137 rue Carondelet.
K V Richard avocat pour l'exécuteur.
2 fév—2 9 16 23—mars 1 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du contenu et installations, etc., d'une pharmacie bien garnie.

No 1301 rue Magasine, encoignure de la rue Thalie—En bloc.

Wm C. Harrison vs Augustus M. Barin, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, Div. E, No No 85 068 —En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 février 1908 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 24 février 1908, à 2.30 heures p. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le local No 1301 rue Magasine, coin de la rue Thalie

Le contenu entier du stock et installations, etc de la pharmacie dans ledit local d'après l'inventaire enregistré.

La vente devant être faite en bloc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

E. H. Browne avocat pour le demandeur.
20 fév—20 23 24 lns

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE.

Pouvant être facilement transformé en un cottage double.

No 2018-2020 rue St Philippe, entre les rues Prieur et Johnson.

Philip Toca vs Octavie Toca et als.

No 79,436—Cour Civile de District — Division —.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 20 février 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1908, signé en cour ouverte par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Prieur et Johnson, désigné par le No 59 sur un plan de L. Bringier, daté le 26 juillet 1836 et déposé parmi les registres de L. Peyraud, ancien notaire, et mesurant en mesure française 30 pieds de face à la rue St Philippe sur cent pieds de profondeur, acquis par le débiant Octave Toca de M. V. Déjan et mis par acte passé le 29 octobre 1891 pardevant E. Grima, notaire, enregistré au Bureau des Transferts, livre 140, folio 339.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises, pouvant être facilement transformé en un cottage double connu comme No 2018-2020 rue St Philippe, et contenant 8 chambres en tout; dans la cour est une citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans de crédit, représentée par billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et l'acquéreur devant payer les taxes dûes et exigibles en 1908 au dessus et en plus du prix de la vente.

L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 jan—19 26—fév 2 9 20

Kennedy & Airey

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Terrains de Valeur du Troisième District.

Succession de Mme Henry Flach.
No 83.219—Cour Civile de District, Division A pour la paroisse d'Orléans.

PAR KENNEDY & AIREY—E. J. Kennedy Encanteur—Bureau No 840 rue Union—MERCREDI, le 26 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1908, signé en cour ouverte par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Onzaga et l'allée Rousselin, désigné par le No 33 sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 14 octobre 1902, et d'après cela commençant 90 pieds, sud de la rue Dorgenois, ou l'allée Rousselin, et mesurant 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 125 pieds 11 pouces et 4 lignes.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Dorgenois et Rousselin, désigné comme lot No 32 de l'îlet No 1358 et mesurant 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse, par une profondeur de 125 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout d'après un plan de L. Surgi, voyer, daté le 22me jour d'août 1836 déposé en l'étude de Seghers, ancien notaire, comme plan No 21.

Conditions—1/2 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, la portion du crédit devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, le même devant être garanti par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue: ledit acte d'achat devant contenir le pact de non aliénando et toutes les clauses de sécurité; les taxes pour l'année 1907 devant être assumées par l'acquéreur; 10 0/0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication; l'acte de vente pardevant Jeff. C. Wanck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 jan—26 29—fév 2 9 16 23 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorées des Premier et Quatrième Districts

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux suivants, à savoir:

Première bâtisse:
Nos 633 et 636 rue Félicité (ou chemin) et No 1732 rue St Thomas [propriété d'encoignure].

Deuxième bâtisse:
Nos 612 et 616 rue Félicité [ou chemin].

Troisième bâtisse:
No 627 rue Céleste.

Et quatrième bâtisse:
No 629 rue Félicité [ou chemin].

Robert E. Craig Jr. vs les mineurs Catherine, Louise, Augustine et Pauline Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No 84,903— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 19 mars 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St Thomas (autrefois St Jean Baptiste) Religieuse St James, Céleste et chemin Félicité. Ladite portion de terre formé le coin des rues Céleste, St Thomas et Félicité, et est désignée par la lettre A sur un plan ou devis de Louis N. Pilié, assistant voyer de la ville, en date du 19 avril 1884, d'après lequel ladite portion de terre mesure trente quatre 34 pieds neuf 9 pouces et cinq 5 lignes de face à la rue St Thomas, s'étendant en arrière entre lignes parallèles, à quatre vingt quatorze pieds, puis à vingt huit pieds deux pouces sur la ligne du fond parallèle à la ligne de face sur la rue St Thomas, puis vingt et un pieds six pouces sur la ligne parallèle à la ligne secondement décrite; puis suivant une ligne de quarante quatre pieds six pouces jusqu'à ce qu'elle atteigne le chemin Félicité, à soixante six pieds neuf pouces du coin du chemin Félicité et de la rue St Thomas puis à la ligne de départ.

Ladite portion de terre étant une division de deux lots de terre dans ledit îlet, originairement désignés comme lots Nos 2 et 3 sur un plan tracé par H. Moelhausen, daté du 21 mai 1845, déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire en cette ville et plus particulièrement décrits dans l'acte d'achat des deux dits lots par Edward Nester, décédé, pardevant Joseph Cohn, notaire, le 20 juin 1863.

Secondement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Chippewa, anciennement Souble, Fulton, anciennement St Thomas et Belgrade et Ste Marie, étant l'îlet 69 sur les rôles d'assessement de la ville, désigné comme lot No 4 sur un plan tracé par H. Moelhausen, voyer, le 20 mai 1845, déposé dans les archives de H. C. Cenas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Félicité avec la même largeur dans le fond, cent trente huit pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et cent trente sept pieds deux pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 5, le tout M. A.

Troisièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Céleste, Félicité, St Thomas, St James et Religieuse, désigné par la lettre A, sur un plan tracé par Hunter Stewart, député voyer de la ville, en date du 27 mai 1887. D'après quel plan ledit lot mesure trente quatre pieds de face à la rue Céleste, avec même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles: ledit lot est désigné comme le No 1 sur un plan tracé par H. Moelhausen le 20 mai 1845.

Quatrièmement—Une certaine portion irrégulière de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le même district et lieu, et contiguë à la première propriété ci-dessus décrite, et mesurant quarante trois pieds six pouces cinq lignes de face sur une ligne courant parrallèlement avec la rue Félicité; quarante quatre pieds six pouces sur la première ligne séparant la propriété de celle premièrement décrite ci-dessus, sur une ligne s'étendant à angle droit de la rue Félicité; de là sur la ligne s'étendant parallèlement à la rue St James et vers la rue Religieuse, une distance de vingt et un pieds six pouces et soixante cinq pieds un pouce et six lignes, sur la ligne du fond s'étendant de la rue Céleste vers la rue St James, étant le lot désigné par la lettre E ainsi qu'il est indiqué sur le plan annexé à un acte de confirmation et de correction de Mme Annie E. Nester, femme de Charles G. Coleson, de 20 juin 1902, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour le demandeur.

15 fév—15 18 19 21 28—mars 6 13 19

Charbon Pittsburg, Charbon Alabama, Charbon Anthracite, Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

837 rue Carondelet coin Union

PHONES 311. 82. 16.

Cour Succursale—No 4716 rue Magasins coin Valence.

13 oct—

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Cargaison de Foin Timothy ET Une Cargaison "Mill Stook Feed Filler".

A l'encan, Mercredi, le 26 février 1908.

PAR LIONEL M. RICAU Encanteur—A 11 heures a. m., au hangar de foin de la T. & P. R.R. Co., au pied de la rue Thalie, pour le compte de qui cela peut concerner, sous l'Acte 124 de 1890, à l'enchère publique, il sera vendu:

Une cargaison de foin Timothy, de Bremaugh, Mo, consignée à l'ordre de Bicknell & Cie. Une cargaison de "Mill Stock Feed Filler", ex. car I. M. & S. No 13,381, expédié de Chicago, Ill., consigné à la Atlas Feed Products and Milling Co.

Conditions—Comptant sur les lieux.

16 fév—16 23 25 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District,

Portant les Nos municipaux 2622 et 2624 rue Laharpe, entre Broad et White.

Teutonia Loan and Building Company vs Mme J. N. Rigamer et époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 84.519—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 mars 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Laharpe, Colombus, Broad et White, désigné par la lettre A; ledit terrain commençant au coin de la rue Broad, cent dix neuf pieds et cinq pouces, et mesure, mesure américaine, cinquante six pieds huit pouces et six lignes de façade rue Laharpe sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt cinq pieds onze pouces et quatre lignes, ensemble avec l'usage et le privilège d'une allée mesurant deux pieds dix pouces et deux lignes de face rue Laharpe, commune, et contigu au terrain B du côté de la rue White.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour la demanderesse

8 fév—8 10 14 21 28—mars 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de magnifiques et substantiels meubles de bureau de valeur.

Consistant de Pupitres à Bascules, Cabinets, Chaises avec Bras et Tournantes, Grandes Tables, Sommier, Installations de Bureau, Divers, Etc.,

Aussi un "Remington Typewriter No 6."

Morris Building & Land Improvement Association, Limited, vs Andrew J. Bryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Division C — No 84.454—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 7 février 1908 et signés le 13 février 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 25 février 1908, à 10 30 heures A. M. les propriétés ci-après décrites, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, un grand assortiment de meubles de bureau, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré, aussi un "Remington Typewriter No 6."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

James Legendre, avocat pour la demanderesse.

14 fév—14 19 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Geo. S. Foerster vs Loon Saporito.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 32.933. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, maintenant absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux No 2631 rue Dryades, coin de la rue Deuxième, dans le Quatrième District de cette ville, SAMEDI, le 29me jour de février 1908, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: 2 balances, 1 coffre-fort en fer, 1 "cash register", 1 stove et tuyau, 1 vitrine à prescriptions et comptoire, 2 vitrines, 3 comptoires, 1 lot assorti de médecines patentées, drogues, fournitures, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Benford, Lambert & Robertson, avocats pour le demandeur.

13 fév—13 20 27

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citations or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it: to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00 divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or amended or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN,
Signed A. FRANKLIN PUGH,
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, in Book 548, February 14th, 1908

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.